



Le mot du maire

2014 verra le renouvellement de l'équipe municipale, des commissions et du CCAS. Quoi dire en quelques mots de ces six années passées ?

Tout d'abord, cela a été un plaisir de travailler avec une équipe du conseil municipal motivée et volontaire. Les débats, pas toujours calmes, mais toujours constructifs, ont permis de faire avancer les dossiers. C'est pour cela que je souhaite repartir avec le plus grand nombre d'entre eux, si le verdict des urnes me le permet, bien sûr.

De la voirie en passant par le lotissement, les travaux de la salle de convivialité, le mur de soutènement de rue de la carpe au prêtre, tous les travaux effectués par les bénévoles comme dernièrement l'aménagement autour de l'église, l'arrivée de la fibre, notre rattachement scolaire à Saints-Geosmes, l'aménagement du carrefour avec la RD974, la création d'un espace cavurnes, la sonorisation de l'église, sont quelques divers exemples des dossiers traités par le conseil municipal, qui montrent tout le travail effectué.

Cette fin d'année est plus classiquement le moment privilégié pour les vœux. Je vous présente donc les miens. Je souhaite à tous, santé, bonheur et prospérité, à votre famille, ainsi qu'à vos proches et vous donne rendez-vous le 12 janvier à la salle de convivialité pour une rencontre amicale.

Bonnes fêtes de fin d'année

N°26 2013

Edito

Un esprit de village

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre au monument aux morts marquent profondément la vie du village. Par leur présence nombreuse, les habitants manifestent leur attachement au devoir de mémoire envers les soldats de la commune morts pour la France. Cette démarche citoyenne honore un petit village comme Bourg, d'autant que les jeunes s'associent à ces manifestations du Souvenir, le verre de l'amitié permettant ensuite de partager un moment de convivialité.

D'autres manifestations (vœux de la municipalité, repas du 13 juillet, journée des aînés, soirée Beaujolais) traduisent la satisfaction des habitants à se retrouver, certes, pour honorer une bonne table , mais, aussi, et surtout, pour partager quelques instants d'échanges et d'amitié. Le plaisir simple d'être ensemble dans la joie et la bonne humeur, l'occasion pour les nouveaux venus de se faire connaître des habitants.

Les matinées de bénévolat sont aussi un bel exemple de participation à la vie du village. Ces dernières années, près de 30 bénévoles ont offert une partie de leur temps et de leur savoir-faire au service de la commune, une générosité qui permet, non seulement de réaliser des économies, mais aussi de fédérer les initiatives et les énergies autour de projets innovants, comme, cette année, la création de la nouvelle cuisine et la salle de réunion, de même que l'aménagement autour de l'église. Là encore, de bons moments de franche camaraderie.

Ces rencontres conviviales permettent de tisser des liens d'amitié entre les habitants et développer un esprit de concorde, et cela, dans le respect mutuel, bien au-delà des diversités d'opinion, des divergences d'idées et des différents occasionnels. D'ailleurs, cet ensemble composite contribue favorablement à l'évolution constructive de la communauté villageoise et lui confère une identité propre.

En la matière, notre village fait des envieux, fait des émules et peut être cité en exemple.

AGENDA
2014

LE 12 JANVIER
VŒUX DE LA MUNICIPALITE



EN MARS
MATINEE DE BENEVOLAT



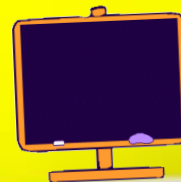
LE 8 MAI
ARMISTICE 1945



LE 13 JUILLET
REPAS CHAMPETRE,
FEUX D'ARTIFICE



LE 4 OCTOBRE
REPAS DES ANCIENS ELEVES DE BOURG



LE 11 NOVEMBRE
ARMISTICE 1918



LE 16 NOVEMBRE
REPAS DES AINES

LE 21 NOVEMBRE.
SOIREE
« BEAUJOLAIS »

LE SECOND SEMESTRE EN IMAGES

Agréable soirée festive pour la fête nationale



Samedi 13 juillet au soir, les habitants de la commune se sont retrouvés sous un hangar prêté aimablement par un particulier pour le traditionnel repas champêtre organisé par la municipalité. Accompagnés d'amis ou bien en famille, ils ont profité du soleil radieux devant l'entrée pour partager quelques instants d'échanges et d'amitié. Après l'apéritif de bienvenue, ce n'est pas la Bastille qui a été prise d'assaut mais plutôt le buffet froid copieux et varié servi en trois temps par les bénévoles empressés de satisfaire au mieux la centaine de convives. Aux premiers crépitements du feu d'artifice, l'assemblée est sortie pour admirer les bouquets multicolores qui étoilaient un beau ciel d'été. Après ce spectacle fort applaudi chacun a repris sa place pour apprécier les savoir-faire des pâtisseries du village qui avaient préparé pas moins de 22 desserts. Ambiance toujours garantie pour cette fête villageoise située au cœur de l'été.



Des bénévoles très actifs



Dimanche 8 septembre, les mains de quelques bénévoles, des outils appropriés et une remorque ont permis au cours de la matinée de débarrasser complètement l'ancienne cuisine du logement de l'instituteur en vue de la transformer en salle de réunion : enlèvement des appareils, démolition des cloisons, déconnexion des circuits électriques et des canalisations, le tout ... avec beaucoup de poussière. Le mercredi précédent, la matinée a été consacrée à la démolition et à l'enlèvement du soubassement d'un ancien mur situé côté nord de l'église, en vue d'aménager un passage plus large. Chacune des séances s'est déroulée dans une excellente ambiance, suscitant au sein de l'équipe une franche camaraderie. Rendez-vous est pris pour la prochaine matinée qui aura lieu mi-octobre afin de terminer l'aménagement autour de l'église.

Claviers et souris reprennent du service

Pour la deuxième année consécutive, une formation « découverte de l'outil informatique » organisée par la commune vient de reprendre par le biais du Comité départemental olympique et sportif qui met gratuitement à disposition le matériel nécessaire. Lundi 16 septembre, le formateur Christian Vagney a été heureux d'accueillir pour la première séance huit personnes très volontaires pour se lancer dans cette technologie dont il est maintenant difficile de se passer. Pendant 3 heures chaque lundi de sept semaines, les internautes apprendront à naviguer sur Internet. Pour l'heure, avec beaucoup de sérieux, les yeux rivés sur l'écran, chacun a trouvé le bon cheminement suivant son rythme pour se connecter sur Internet explorer 10 et apprendre à enlever les parasites grâce aux conseils avisés de l'animateur. L'utilisation de Word fera l'objet de séances programmées en janvier 2014.



Le monument Patton a retrouvé son éclat

Passage emprunté depuis l'époque romaine, la Croix d'Arles située sur la R.D. 974 chevauche la ligne de partage des eaux entre Manche et Méditerranée. Ce point haut situé à 461 m d'altitude est signalé par une croix édifée en 1808. Du côté du camping, se trouve un monument érigé en 1973 à la mémoire du Général Patton.

Sur la stèle en marbre se détachent, à côté de l'effigie de Patton, des inscriptions en bronze : « à Georges S. Patton 1885 – 1945, 1917 – 1918 colonel, commandant l'USA Tank Corps 1944 – 1945 général commandant la 3^{ème} armée USA. Ici même à Bourg est né l'USA Tank Corps – La France reconnaissante ».

Dans le cadre de son programme de rénovation des tombes et monuments, le comité de Longeau-Prauthoy du Souvenir Français a entrepris tout récemment de remettre en état la stèle du Général Patton, soucieux de leur mission d'entretenir ces édifices commémoratifs élevés à la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par des actions remarquables. Une belle réussite de rénovation réalisée en accord avec la municipalité de Bourg qui fera l'objet d'une importante cérémonie du souvenir le 10 novembre 2013.



Cure de jouvence pour les sacristies



Les toitures des deux sacristies ont fait l'objet d'une sérieuse rénovation. Après avoir terminé la remise en état de la couverture de la sacristie sud, l'entreprise Castellani a procédé à la réfection complète de la sacristie nord. La charpente a été totalement remplacée avec mise en place de voliges. Les chêneaux en pierre datant de l'époque de la construction de l'église en 1894 ont été réparés et recouverts de gouttières en zinc. Après lattage, l'ensemble a reçu une couverture en ardoises en harmonie avec celles du toit de l'église.

Les fenêtres ont été également remplacées protégeant ainsi complètement l'édifice des intempéries.

COUT DES TRAVAUX : 17 448 €HT

Vingt années de retrouvailles pour les anciens élèves

Pour le 20^{ème} anniversaire de leurs retrouvailles, les anciens élèves de M. Grépin et de l'école de Bourg ont tenu leur assemblée générale dans leur ancienne salle de classe toujours imprégnée de souvenirs d'enfance, devenue désormais un lieu de rencontre et de convivialité.

Après la minute de silence observée par les 21 participants en mémoire des camarades disparus de l'année, la séance a été consacrée au rapport des activités et au bilan financier qui font apparaître une situation saine de l'association et une bonne stabilité des effectifs.

Les délicieux amuse-bouches concoctés par les fines pâtissières de l'amicale ont introduit un succulent repas préparé par un traiteur de Vaux sous Aubigny et servi avec attention par deux serveuses félicitées par les convives tout heureux de « rester les pieds sous la table ».

Une ambiance chaleureuse a baigné cet après-midi festif, émaillé de rires, de souvenirs, d'anecdotes croustillantes et ponctué par un relais téléphonique avec un camarade en vacances en Corse qui a tenu à saluer l'assistance à l'écoute d'un de ses poèmes « face au destin » lu par le Président de l'Amicale.

Après avoir partagé la soupe à l'oignon, les invités sont repartis avec le bulletin de l'association, conscients de l'importance de ces rencontres qui renouent tous les ans des liens d'amitié, assurant ainsi la pérennité de l'amicale qui fêtera ses 20 ans le 4 octobre 2014.



Travaux à la salle de convivialité

Les travaux à la salle de convivialité sont terminés. En un premier temps, des ouvertures ont été créées dans les cloisons intérieures, les fenêtres posées et la façade transformée. Le plaquiste a œuvré pour l'isolation de la future cuisine et de la salle de réunion. L'entreprise de maçonnerie MCA de Cohons a effectué un enduit sur la façade. Dans un deuxième temps, la nouvelle cuisine recevra un équipement adapté et le local annexe servira de rangement. Le rez-de-chaussée du bâtiment communal est ainsi complètement réaménagé et plus fonctionnel. A proximité, le mur bordant le côté nord de l'église était couvert de lierre et en partie démoli. Son enlèvement et le nettoyage de l'emplacement ont nécessité deux matinées de bénévolat. A présent, un mur neuf lui fait place, ce qui a permis, dans le même temps d'élargir le passage pour aller vers le monument aux morts et rejoindre la rue basse.



Cout des travaux :
Cuisine, salle de réunion, mur extérieur et tour de l'église
53 436 €HT



La voirie à neuf



Le temps clément de ce début octobre a été propice à la réalisation des travaux de voirie. Ainsi, mercredi 2 octobre, l'entreprise Probinord a procédé à la pose d'un enduit bicouche enrobé coulé à froid, rue du château et chemin de l'Echenot.

Au terme d'un programme entamé depuis 3 ans par la commune, dans le cadre des groupements de commandes initiés par la CCGL, les rues du village sont désormais entièrement rénovées, pour le plus grand plaisir des usagers.

Une année sans fruits pour les bouilleurs de cru

Samedi 12 octobre, l'assemblée générale du syndicat communal des bouilleurs de cru s'est déroulée à la mairie sous la présidence de Dominique Thiébaud qui a souhaité la bienvenue aux dix membres présents. Il a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Joseph Lambert, ancien adhérent, décédé cette année. Ensuite, il a donné la parole au secrétaire Bernard Gouriet qui a fait le compte-rendu de l'assemblée générale du 6 octobre 2012. Le trésorier, André Gouriet a présenté le bilan financier de l'année écoulée qui a été approuvé à l'unanimité. Les installations n'appelant aucune dépense, la cotisation demeure inchangée au prix de 15 € dont 9,50 € pour la part communale et 5,50 € pour le syndicat cantonal. Le président a donné des précisions concernant l'assurance des biens et du matériel et a souligné la bonne santé du syndicat qui compte actuellement 14 adhérents.



Seul regret pour les bouilleurs de cru l'absence de fruits cette année à cause d'un printemps froid et pluvieux et de l'orage de grêle du 20 juin, pas de quoi entamer leur bonne humeur, bien présente autour du verre de l'amitié qui a clos la séance.

Les aînés à l'honneur



L'envie de se retrouver chaque année se lisait sur le visage des aînés qui ont bravé la grisaille humide de ce dimanche 17 novembre pour participer au repas annuel organisé par le CCAS et offert par la municipalité. Dans son mot de bienvenue, le maire a salué les nouveaux venus, les « bleus » de l'assemblée et a eu une pensée émue, ressentie par tous, pour ceux, retenus chez eux ou à la maison de retraite par l'âge ou la maladie, qui n'ont pas pu assister à ces retrouvailles annuelles. Il a remercié les membres dévoués du CCAS qui assure depuis longtemps la réussite de ce repas avec beaucoup de goût, de soin et d'attention, en leur indiquant, qu'en ce jour, ils allaient inaugurer la nouvelle cuisine.

Le maître de cérémonie a ensuite ouvert le chapitre de l'année 2013 pour introniser dans une ambiance joyeuse les promus de l'année auxquels ont été remis par les chanceliers « l'assiette d'or » de la confrérie des aînés du village.

Après l'apéritif et les amuse-bouches, les hôtes du jour se sont empressées autour des 41 convives pour servir le succulent préparé par un traiteur de Vaux, accompagné de nectars de la vigne. Chacun a eu le plaisir de commenter les photos des années passées et les clichés de l'exposition sur le camp américain. A la fin du repas, une tombola a permis de faire quelques heureux et, pour tous, l'occasion était venue de savourer les douceurs contenues dans les bonbonnières placées à côté de chaque assiette. Tout au long de l'après-midi, les conversations ont été alimentées par des souvenirs, les dernières nouvelles et des histoires drôles : des instants privilégiés d'amitié et d'échange appréciés par les convives qui se sont quittés tard dans la soirée, très heureux d'avoir passé une journée agréable et réconfortante.



Hommage au Général Patton et aux soldats disparus

A l'approche de la célébration du centenaire du début de la guerre 14-18, le monument érigé à la mémoire du Général Patton à la Croix d'Arles a été restauré par la section du Souvenir Français du canton de Longeau pour marquer le 40^{ème} anniversaire de l'inauguration de la stèle le 19 mai 1973.



Cérémonie et exposition : un devoir de mémoire

Samedi 10 novembre, après l'hommage rendu au Général Patton à la Croix d'Arles près de 130 personnes se sont rendues devant le monument aux morts de Bourg rénové par le Comité du Souvenir Français de Longeau-Prauthoy pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui, cette année, a revêtu un éclat particulier par la présence de personnalités civiles et militaires, anciens combattants, élus locaux, associations patriotiques avec vingt porte-drapeaux et de nombreux habitants du village. Devant une assemblée recueillie, le message du ministre délégué aux anciens combattants a été lu par le Sous-Préfet rappelant que « la grande guerre est passée de la mémoire à l'histoire ». L'assistance a vibré d'une certaine émotion au moment où douze jeunes enfants du village sont venus, tour à tour, déposer une bougie à l'appel de chaque nom des soldats de la commune morts pour la France annoncé par un ancien combattant, symbolisant une certaine continuité de la mémoire transmise par les anciens. La cérémonie s'est poursuivie avec dépôt de gerbes, la minute de silence, sonneries et interprétation de la Marseillaise par les musiciens de la Lyre Cheminote.



Le Maire a remercié tous les acteurs de cette cérémonie dont il a souligné la haute teneur et la qualité et a invité les participants à se retrouver à la salle de convivialité pour partager le verre de l'amitié et découvrir une exposition sur le camp américain de Bourg : des clichés de l'époque, de l'armement, des mannequins revêtus d'habits militaires de la grande guerre, des accessoires et des objets usuels de la vie quotidienne du camp. Ce moment de rencontre a permis au président cantonal du Souvenir Français de remettre au maire un recueil réalisé par les soins du comité sur les monuments du village et sur la vie éphémère des soldats disparus au cours des dernières guerres.



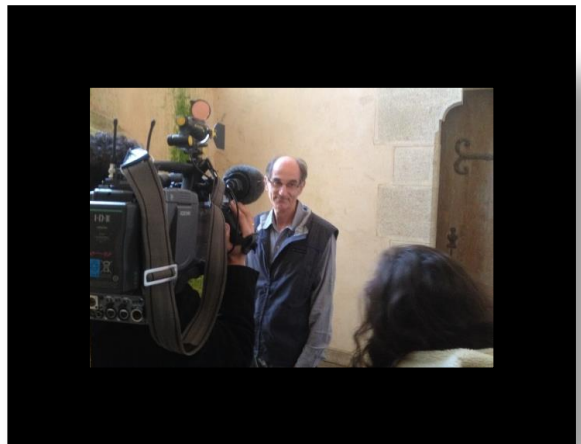
La flèche élançée du clocher dominant majestueusement le village attire le regard des usagers de la route qui gravissent la côte de Cherrey. Le clocher abrite une horloge qui dispose de 4 cadrans, situés entre des fleurons, en direction des points cardinaux. Dans les années 50, le jeu des enfants consistait, en s'approchant du village, d'être le premier à pouvoir lire l'heure, quand les aiguilles commençaient à être visibles. A l'époque, l'horloge du clocher rythmait le temps et la vie essentiellement rurale du village. A plusieurs moments de la journée, on regardait « l'heure au clocher », celle-ci étant la plus plausible, presque officielle, habitude encore suivie aujourd'hui. Dans les champs, l'éloignement ne permettait pas de distinguer l'emplacement des aiguilles, seule la sonnerie pouvait renseigner les gens. On comptait les coups. Il pouvait y avoir méprise. Pour la demi-heure, il fallait attendre la sonnerie suivante pour avoir l'heure exacte, heureusement répétée deux fois. La nuit, pareillement.



Description et fonctionnement de l'horloge.

L'horloge du clocher se caractérise par la présence de deux mécanismes, situés côte à côte, le premier pour le mouvement et l'affichage de l'heure, et le second, pour la sonnerie. Leur entraînement est effectué par deux poids en fonte accrochés à un câble qui descendent lentement au fil du temps. Pour en assurer le fonctionnement, il est nécessaire de remonter ces poids, un fois par semaine, à l'aide d'une manivelle, ce qui demande une demi-heure par semaine, compte tenu de la montée au clocher pour accéder à l'horloge.

Depuis 41 ans, cette tâche est assurée par Michel Pernot qui est devenu, ainsi, le «maître du temps du village» comme indiqué lors du reportage de FR3 Champagne-Ardenne, réalisé le 26 octobre et diffusé le soir même aux actualités régionales, la veille du changement d'heure.



En voici le contenu, avec les commentaires de la journaliste et, entre guillemets, les explications de Michel, en imaginant, en fond sonore, le cliquetis régulier du remontage de l'horloge.

Le maître du temps du village, c'est Michel Pernot. Tous les dimanches, depuis 40 ans, il remonte les marches avant de remonter le temps... Un labyrinthe de poutres et d'échelles... A 32 m de hauteur, la fameuse horloge se mérite.

« Pour vous raconter une anecdote, il y a quelques années, au moment de mettre les aiguilles à l'heure, ma lampe torche s'est éteinte. C'est bon que j'avais une connaissance parfaite des échelles et des endroits de l'église pour redescendre jusqu'au bas dans la nuit noire complète ».

Dans le clocher, Michel Pernot remonte, à la manivelle, cette merveille âgée de plus de 100 ans.

« Le constructeur a fabriqué l'horloge dans la facilité : pour changer d'heure, il n'y a qu'un maniement à faire à l'aide d'une mollette ».

Pour le changement d'heure, cette nuit du 26 octobre, Michel Pernot viendra reculer le temps, mais, comme toujours, en avance.

« Je ne suis jamais venu à 3 heures du matin » ... « Je me suis dit, après tout, pourquoi pas venir à 22 h ou 23 h pour faire le changement d'heure, ça ne gênera pas la population ».

Michel Pernot est attaché à cette horloge devenue si rare en France. La plupart sont désormais électriques.

« Si une personne n'intervient pas pour remonter les poids, automatiquement, l'horloge s'arrêtera au bout d'une semaine » ... « J'accomplis cette tâche pour rendre service ».

Pour les 160 habitants, l'horloge de ce clocher est une richesse.

Dominique Thiébaud ajoute : *« Ce serait dommage de perdre ce patrimoine. Si on ne trouve personne pour assurer la continuité de ce service, effectivement, on passera à l'électrification des cloches ».*



les décisions du conseil

Séance du 15 novembre 2013

- **Demande d'achat de terrain :**

Le maire a donné lecture au conseil d'un courrier de M. Paul Tobela , par lequel il demande l'acquisition de deux parcelles, situées derrière le bâtiment communal, cadastrées section B, n°736 et n° 739. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé de proposer à M.Tobela une partie de la parcelle n° 739 suivant un découpage au droit de la parcelle n° 736 jusqu' à la limite de la propriété Pidoux n° 776. Une convention de droit de passage sera établie avec M.Tobela concernant la parcelle n° 736 afin de désenclaver la nouvelle parcelle. Le conseil a accordé la jouissance de la parcelle n°736 et de la nouvelle parcelle. Le prix de vente du terrain accordé à M.Tobela est fixé à 5 € le m², les frais de notaire et de bornage étant à sa charge. Par ailleurs, le conseil a décidé de dégager la responsabilité de la commune de tout préjudice suite à l'aménagement du terrain cédé.

- **Groupement de commandes CCGL , voirie et espaces verts :**

Le conseil a décidé de participer au groupement de commandes pour les travaux de voirie et l'entretien des espaces verts mis en place par la Communauté de Communes du Grand Langres et a accepté qu'elle en soit le coordonnateur. Il a désigné Dominique Thiébaud comme membre titulaire et Bernard Gouriet comme membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

- **Participation aux frais scolaires :**

La participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles de Langres s'élève à 2 236 € pour l'année scolaire 2012/2013 concernant 2 enfants en maternelle.

La participation de la commune pour les élèves scolarisés à Cohons et à Longeau s'élève pour 2012/2013 à 3 564 €, soit, pour un élève en primaire à Cohons : 356 € et 4 élèves en maternelle à Longeau : 4 x 802 € = 3 208 €. A l'unanimité, le conseil a accepté le règlement de ces participations.

- **Adoption du plan de zonage d'assainissement :**

Le maire a présenté le plan de zonage d'assainissement accompagné du rapport élaboré par la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé d'adopter le zonage assainissement collectif sur l'ensemble de la commune à l'exception des habitations situées hors du périmètre défini. Conformément à la procédure, il a décidé de le soumettre à l'enquête publique.

- **Travaux :**

Les travaux concernant la nouvelle cuisine de la salle de convivialité, la salle de réunion et les toitures des sacristies sont terminés, avec un bilan de satisfaction qui fait l'unanimité. Avant la réception de fin de travaux, il est prévu de poser un film miroir sur la porte du local rangement, de prolonger une zone carrelée et d'effectuer la mise en peinture des murs.

- **En bref...En bref...En bref...**

- Le conseil a décidé de régulariser les écritures comptables pour les travaux aux sacristies en changeant de compte une somme de 18 500 €.
- Un avis favorable est donné à l'adhésion de Mardor et Anrosey au Syndicat mixte des transports du Pays de Langres.
- La convention ATESAT avec la DDT est reconduite pour cette année.
- Une prévision de travaux pour 2014 a été établie : demande de devis pour la réfection des toitures de l'église et du bâtiment communal, réfection du Chemin de Cherrey et étude des travaux de voirie au lotissement.
- Le maire a présenté les nouvelles modalités concernant les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, notamment l'obligation de déclaration préalable ce qui implique que plus personne ne pourra être élu s'il n'a pas satisfait à cette déclaration
- Le conseil a décidé de voter les budgets primitifs 2014 avant les élections.
- Prochaine réunion du conseil le 12 décembre et vœux de la municipalité le 12 janvier.



Un peu d'histoire :

Le territoire national amputé des provinces d'Alsace-lorraine, par le traité de Francfort du 10 mai 1871, offre à l'ennemi une trouée étendue sur tout le front de l'Est totalement dégarni. L'urgence de la construction d'un système fortifié sur les nouvelles frontières terrestres apparaît donc avec toute sa lucidité. Pour parer à ce danger, il fut décidé en urgence, la création d'une nouvelle ligne de défense permettant d'arrêter l'adversaire et d'assurer la garantie de sécurité de la France. L'élaboration et l'exécution de ce système défensif fut l'œuvre de Séré de Rivières, un grand Général qui fut nommé directeur du service du génie au ministère de la guerre en 1874. Ce vaste projet d'une ampleur nationale qui porta son nom, avait pour but de constituer des régions fortifiées appelées par lui « rideaux défensifs ». Ces barrières impénétrables se composaient d'ouvrages de fortifications assez rapprochés pour que les feux de l'artillerie déroutent l'ennemi et retardent son mouvement.

La ceinture fortifiée de Langres :

Construire une ceinture fortifiée : ce projet visait un double résultat : dissuader l'ennemi d'attaquer, et s'il attaquait, se donner le moyen de se défendre. Après la guerre de 1870, en tenant compte des progrès de l'artillerie, l'apparition de l'obus torpille chargé d'explosifs brisants, dont la portée se situe au delà des 7000 mètres. Les remparts de la ville ne représentaient plus aucun intérêt au plan militaire. La nécessité d'établir une défense éloignée, fut le prélude d'une transformation complète dans l'art de fortifier.

A Langres, la citadelle construite entre 1842 et 1850 constituait déjà un centre de résistance important. Une ligne de Forts protégeant à la fois la ville de Langres et sa citadelle, fut décidée pour en assurer sa protection et la mettre à l'abri des bombardements. Ces ouvrages devaient être assez forts pour exiger un siège, et assez petits pour être défendus par un minimum de personnel. L'établissement d'une ligne de Forts sur les points dominants du plateau de Langres du système défensif conçu par le Général Séré de Rivières fut adopté en 1872, doté en crédits deux ans plus tard. Autour du noyau central, les ouvrages construits ont été : huit forts, trois batteries, onze ouvrages d'infanterie et sept magasins-cavernes, dans un cercle de 9 kilomètres de rayon. Par l'importance de ses fortifications Langres pouvait ainsi se placer au niveau des places fortes connues sur le territoire national.

L'ouvrage de la Croix d'Arles de Bourg

La direction des travaux du génie a connu une période très active de constructions entre 1870 et 1890. La durée moyenne de réalisation d'un fort était de trois à quatre années. De moindre importance le Fort de la Croix d'Arles appelé plus communément « ouvrage annexe » dépendait du Fort de la Bonnelle. Il complétait sa défense et en assurait sa couverture. L'accès par un chemin stratégique n°1 reliant les Forts entre eux fut construit.

Affecté à l'infanterie, sur une surface de terrain de 3 ha50, il se situe à 2 km200 au nord du village de Bourg et fut construit en 1 an et demi de 1886 à 1887, à une altitude de 463 mètres. Une position fortifiée, en faite idéale pour voir l'ennemi venir côté sud.

L'entrée du fort était protégée par une imposante voute de béton recouvert de terre végétale



Le Fort de la Croix d'Arles se comportait de 6 casemates, pour un effectif d'hébergement de 50 hommes. Entouré par des fossés taillés en plein roc il formait une ceinture de protection, seul un passage avec pont levis en donnait l'accès, il comportait dans son enceinte des constructions en maçonnerie avec abri-casernement ne comportant pas d'étages. Des fossés sur le pourtour taillés dans le roc avec mur d'escarpe et contre-escarpe formaient une protection supplémentaire. Le ravitaillement en eau était alors assuré par un puits stratégique n°1, situé hors enceinte du Fort, distant de quelques centaines mètres. Après 1900 l'ensemble des fortifications de Langres n'a pas subi de transformations importantes. L'ouvrage de la Croix d'Arles, occupé que partiellement fut abandonné par ses occupants. La pensée stratégique n'étant plus à l'honneur, ce lieu en fait n'a servi que de manœuvre et d'exercice à une armée toujours en mutation.



Une casemate servant de dortoir aux soldats, à 15 mètres en dessous du niveau du sol

Après l'abandon définitif en 1932, l'ensemble de cet ouvrage fut cédé au ministère de l'agriculture en date du 11 juillet 1955.

Quelques années plus tard un camping y vit le jour.

Conclusion :

La place de Langres malgré son importance ne connut pas une intense activité de garnison, elle n'a pas subi l'épreuve du feu.

Que reste t-il aujourd'hui du fort de la croix d'Arles ? Rien !.....

Il est certainement l'un des seuls à avoir disparu complètement du paysage de la ceinture de Langres plus aucun vestige n'apparaît en ce lieu. Pour cause en 1973 lors du passage à trois voies de la côte de Cherrey les déblais furent déposés dans le Fort et ses fossés.

Mais gardons-nous de conclure, ces infrastructures ont sans doute joué un rôle de dissuasion certain, et rendons hommage aux bâtisseurs pour l'admirable travail d'exemple qu'ils nous ont laissé.

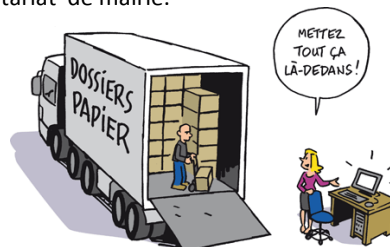
A savoir

Dématérialisation de la comptabilité communale et des actes administratifs

Depuis le **16 septembre** dernier le remplacement des supports d'informations, le plus souvent papier, par des fichiers ou des flux informatiques est effectif au secrétariat de mairie.

L'objectif poursuivi:

- supprimer le papier (zéro papier)
- faciliter et accélérer la transmission des données
- diminuer les coûts indirects (postaux)
- préserver l'environnement



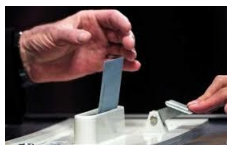
Après plusieurs mois de préparation et de tests avec la Direction des Finances Publiques, notre secrétaire, notre trésorier et le prestataire informatique, la Commune est passée à la dématérialisation des documents comptables (mandats de paiement et titres de recettes). Leurs pièces justificatives et bordereaux le récapitulant seront également dématérialisés à partir du 1^{er} janvier. En clair, toutes les pièces justificatives (factures, contrats, marchés, délibérations, baux, arrêtés de subvention et autres justificatifs) seront numérisées en mairie et rattachées individuellement au mandat ou au titre lors de l'établissement d'un fichier numérisé qui sera ensuite envoyé à la Trésorerie par internet via une plateforme sécurisée. Auparavant, sur cette même plateforme, le maire, grâce à une clé sécurisée, de n'importe où, avec une liaison internet, aura validé ce fichier numérisé par sa signature électronique. La mairie ne transmettra plus aucun document papier en Trésorerie, d'où le changement des habitudes de travail pour le personnel de la Trésorerie, mais aussi pour notre secrétaire de mairie dans le traitement des **500 mandats et titres de recettes** émis chaque année. La commune a prévu en 2014 la dématérialisation de la liste électorale.



Les élections en 2014

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Les candidats devront déposer, de manière individuelle ou groupée, une déclaration de candidature au préalable en Sous-Préfecture de Langres (entre le 6 février au 6 mars). Plus aucun candidat non déclaré ne pourra être élu.

Renseignements et imprimés de déclarations en mairie



Inscriptions sur la liste électorale

Les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues en Mairie jusqu'au 31 Décembre 2013. Cette démarche concerne les nouveaux habitants, mais aussi les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2014 qui sont invités à vérifier en Mairie qu'ils sont bien inscrits sur la liste électorale.

Les élections européennes auront lieu dimanche 25 mai 2014.

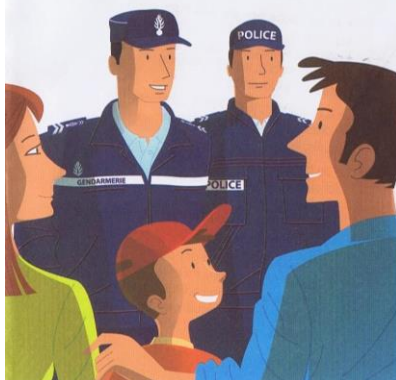


Message de la gendarmerie



ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

**VOTRE VIGILANCE
EST INDISPENSABLE**



LES BONS RÉFLEXES POUR PROTÉGER VOTRE MAISON

PROTÉGEZ VOS ACCÈS

- 1 Pensez à verrouiller les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer vos volets à la nuit tombée.
- 2 Optez pour un éclairage extérieur qui s'active à la détection du mouvement.
- 3 Équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées.
- 4 Équipez votre maison d'une alarme.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE DANS VOTRE DOMICILE

- 5 Évitez les messages d'absence sur votre répondeur.
- 6 Faites relever votre courrier postal ou à défaut faites le conserver par la poste.
- 7 Créez l'illusion d'une présence (laissez une ampoule basse-tension allumée ou utilisez un programmateur).

INFORMEZ VOTRE VOISINAGE DE VOTRE ABSENCE

- 8 Si vous l'avez de vos déplacements prolongés, votre voisin peut « faire vivre » votre domicile en votre absence (relevé du courrier, ouverture des volets...). Cette solidarité, en lien avec la police ou la gendarmerie, permet de déjouer les tentatives de cambriolages.

LA SOLIDARITÉ DE VOISINAGE EST ESSENTIELLE !

INFORMEZ LE COMMISSARIAT DE POLICE OU LA BRIGADE DE GENDARMERIE LA PLUS PROCHE D'UN DÉPART PROLONGÉ

- 9 Une fiche « tranquillité résidences » remplie par vos soins (coordonnées, durée de votre absence) nous permettra de mieux veiller sur votre maison.

**Vous êtes victime d'un cambriolage
composez sans attendre le 17**

Ne touchez à rien

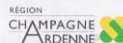
Protégez la zone d'entrée des cambrioleurs ainsi que les endroits qui ont été fouillés : policiers ou gendarmes se déplaceront pour trouver traces et indices.

CONTACTS UTILES

- Police ou gendarmerie **17**
- Opposition bancaire **0892 705 705**
- Opposition chèque **0 892 68 32 08**
- Téléphones portables volés : Procurez-vous au préalable le code IME de votre téléphone en composant sur celui-ci ***#06#** le code s'affichera automatiquement.

Plus de conseils sur :
www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile

Avec le soutien du Conseil régional de Champagne-Ardenne



La prévention des cambriolages
est l'affaire de tous.
Votre vigilance est indispensable
pour lutter contre un phénomène
qui n'est pas une fatalité.



Réalisation : www.comincreation.fr

© Illustrations : E. Duhamel

TOUS ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ



ET AUSSI...

- Je ne cache pas de clés dans les endroits repérables (paillasson, boîte aux lettres, pot de fleurs...) et ne laisse pas les clés de mon véhicule apparentes.
- A l'extérieur, je ne laisse rien à disposition des cambrioleurs (outils, échelle...).
- Je place mes objets de valeur (bijoux, cartes de crédits...) et les photographies de mes biens en lieu sûr.
- Je ne laisse pas de personnes inconnues seules dans mon domicile.
- J'avise policiers ou gendarmes de tout fait inhabituel pouvant présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (véhicules en repérage, individus suspects...) en composant le 17.

Etat civil 2013

ils sont venus agrandir la famille

Tristan chez Geoffroy Carbillet et Marylène Dupont

Evaëlle chez Boris et Claire Descharmes

Baïa chez Alexandre et Stéphanie Liégé

Stella chez Sebastien Weidmann et Coralie Huardel



ils se sont unis

Patricia Roussel et Emmanuel Brazier

Elodie Boily et Simon Delamaëre

Stéphanie Ernaut Mangot et Alexandre Liégé



Sincères condoléances aux familles de :

- Mr LAMBERT Joseph
- Mr BOURGUEIL Hervé

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@wanadoo.fr permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaine André

Gardes particuliers : Alexandre Liégé.

Transport à la demande par **TOP TRANSPORT** Tel N° 0 800 330 130

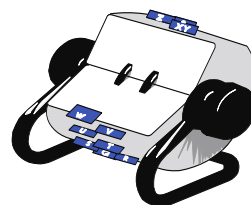
Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

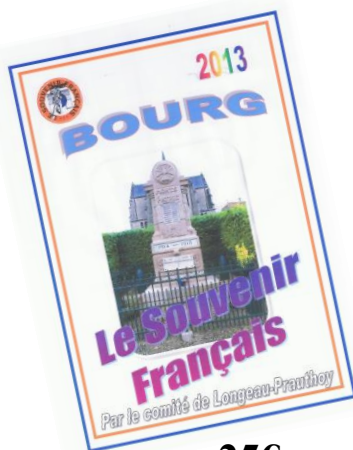
Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.



Important

À partir du 1^{er} janvier, la commune de **Bourg** dépendra de la trésorerie de **Langres**.



25€

Le recueil qui a été offert à la municipalité le 10 novembre à l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1918 a été réalisé par les soins de la section du Souvenir Français de Longeau-Percey.

Il réunit en première partie un memo sur le travail national du souvenir Français ainsi que des informations pratiques sur les monuments à la gloire des disparus pour la France. La seconde partie est entièrement consacrée à l'histoire de Bourg au travers des monuments érigés sur notre territoire en passant par l'histoire des hommes morts pour la nation.

Ce travail de collecte, de mémoire est consultable en mairie. Vous pouvez bien entendu en acquérir un exemplaire.